

# Courtételle: révolution dans la collecte des ordures ménagères

La commune de Courtételle, située à trois kilomètres de la capitale jurassienne, recense 2657 habitants. Près de vingt conteneurs semi-enterrés seront installés courant 2020 pour la collecte des ordures ménagères (actuellement en porte-à-porte). Le projet a nécessité des efforts de planification, mais il permettra une amélioration substantielle en matière d'image, de trafic et de coûts.

L'exécutif de la commune compte sept conseillers, dont Mme Christine Gyga, responsable des déchets, des digues, des eaux usées, des pompiers et de l'abri PC. Elle n'aurait spontanément pas choisi ce dicastère, mais y a trouvé un intérêt qu'elle n'aurait pas soupçonné.

## Un dicastère varié

Elue en 2017, Mme Gyga a beaucoup appris sur la gestion des déchets, pendant sa première année de législature, en participant aux séances du syndicat pour la gestion des déchets de Delémont et environs (SEOD) ainsi qu'en visitant l'usine d'incinération Vadec, à La Chaux-de-Fonds, qui constitue l'exutoire obligatoire pour les déchets incinérables du canton du Jura. Transmettre ces nouvelles connaissances est parfois difficile, mais Mme Gyga ne se lasse pas d'expliquer ou d'agir pour que la gestion des déchets soit exemplaire dans sa commune. L'expérience du terrain lui apprend également beaucoup.

## Des encombrants sous contrôle

Vu que la commune collecte les encombrants en porte-à-porte six fois par année, elle impose en contrepartie quelques règles: que les déchets trop grands pour entrer dans un sac poubelle de 110 litres, mais d'une longueur maximale de 2 mètres et d'un poids inférieur à 50 kg. Les appareils électro[n]iques, les cartons, le sagex, la ferraille, les déchets de démolition ou de réhabilitation (parquets, fenêtres, volets, etc.) sont exclus. Or, cet été, en raison des vacances, Mme Gyga a demandé exceptionnellement au repeneur d'être moins sévère sur les critères de collecte. Cela a mené à l'incompréhension de certains habitants, soucieux du respect des critères définis. Elle dit en avoir tiré une bonne leçon: celle de ne plus faire d'exception. Son initiative de poser des étiquettes indiquant pourquoi les objets sont refusés a, en revanche, eu un effet positif: la plupart des dépositaires dont les déchets n'avaient pas été ramassés les ont récupérés et évacués au centre de tri adapté (déchets de chantier ou gros déchets) ou au magasin (appareils électro[n]iques).

## Implantation de conteneurs

La commune a validé l'installation de 19 conteneurs semi-enterrés, qu'elle n'a cependant pas eu de facilité à placer. Un seul privé, quatre agences immobilières (propriétaires d'immeubles de plusieurs étages) et les CFF ont accepté d'en mettre sur leur propriété. Les autres conteneurs iront sur des terrains appartenant à la commune. Pour que les personnes âgées puissent demander à tout moment à leurs proches de les aider à évacuer leur sac, la commune a décidé de les laisser accessibles le dimanche.

Le projet d'une déchèterie régionale (ou d'une variante avec trois déchèteries) demeure un sujet d'actualité. Mme Gyga aime collaborer avec le SEOD, qui a pour vocation d'aider les communes dans la gestion des déchets — cela en particu-



Un nouveau hangar a permis de rendre l'accueil plus convivial.

lier pour stabiliser, voire abaisser les coûts de la gestion des déchets recyclables tout en les conservant en mains publiques, ce qui implique que les communes restent solidaires.

## Accueillis par des retraités

A part celui des emballages pour boisson en PET à l'épicerie, il n'y a pas de conteneur pour déchets recyclables dans le village. La déchèterie, ouverte huit heures par semaine (le lundi et samedi matin ainsi que le mercredi après-midi), reprend de nombreuses catégories de déchets indiquées dans le guide Memodéchets. Elle accepte ainsi les flacons en plastique dès 1,5 litre et les cendres froides. Elle refuse toutefois les déchets spéciaux, sauf les piles, les tubes fluorescents et les huiles. Les déchets de cuisine, restes de repas et lavures sont à éliminer dans le sac poubelle, au contraire des déchets de jardin, à remettre à la compostière du village. Des retraités surveillent la déchèterie. Malgré une incitation à ce que les gens la fréquentent les deux autres jours, elle reste très courue le samedi.



Les horaires d'ouverture ne sont pas prolongés, par respect pour les voisins de la déchèterie communale. La presse à carton (deuxième plan) est efficace, mais on doit y placer les cartons verticalement, ce qui nécessite un contrôle permanent.

Informations recueillies par **Anne-Claude Imhoff**, leBird, auprès de **Christine Gyga**, conseillère communale, [www.courtetelle.ch](http://www.courtetelle.ch)